

PROCÈS-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE CLEVELAND

Procès-verbal de la séance extrait du livre des délibérations de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité du Canton de Cleveland, tenue le lundi 12 août 2024 à 19h30, à laquelle sont présents :

- ❖ Monsieur Fernand Leclerc
- ❖ Madame Audrey Mailhot
- ❖ Madame Sylvie Giroux
- ❖ Monsieur Charles Brochu

Formant quorum des membres du conseil municipal, sous la présidence de monsieur le maire Herman Herbers.

Monsieur Martin Lessard, directeur général et greffier-trésorier, ainsi que madame Francesca Lebrasseur, greffière adjointe, sont également présents.

Messieurs Daniel Braün et Francis Malenfant sont absents et leur absence a été motivée.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-08-01

Adoption de l'ordre du jour tel que présenté avec dispense de lecture

La séance est déclarée ouverte à 19h30.

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Fernand Leclerc

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

Ordre du jour

1. **Bienvenue par Monsieur le Maire**
2. **Prise des présences**
3. **Constatation du quorum par Monsieur le Maire qui déclare la séance régulièrement tenue**
4. **Adoption de l'ordre du jour avec dispense de lecture**
5. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 8 juillet 2024 avec dispense de lecture**
6. **Correspondance**
7. **Finances**
 - 7.1 Acceptation des comptes à payer
 - 7.2 Acceptation des dépenses incompressibles et des dépenses déjà autorisées depuis le dernier rapport
 - 7.3 Acceptation des salaires, DAS et des frais de déplacement
8. **Administration et affaires courantes**
 - 8.1 GRANULAB PLUS – Adjudication du contrat pour les services professionnels en contrôle qualitatif des matériaux pour les travaux de réfection des ponceaux sur les chemins Healy et Brown
9. **Développement local et régional**

10. Urbanisme

- 10.1** Nomination de Mme Karyana Fortin au poste d'inspectrice municipale

11. Voirie

- 11.1** Travaux de rechargement granulaire et nettoyage de fossé sur le chemin Sterrett Mine
- 11.2** Dépôt d'une demande au Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet Redressement – Sécurisation pour la réfection du chemin Pease
- 11.3** Dépôt d'une demande au Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet Redressement – Sécurisation pour la réfection du chemin Spooner Pond - phase 2
- 11.4** Travaux de nettoyage de fossé et de ponceau sur le chemin Saint-Cyr

12. Rapport des activités du Maire**13. Varia****14. Période de questions du public****15. Levée de la séance****RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-08-02**

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 8 juillet 2024 avec dispense de lecture

Il est,

PROPOSÉ par Madame Audrey Mailhot

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2024 soit adopté tel que présenté.

CORRESPONDANCE

La correspondance a été déposée à la table du conseil et les suivis demandés par les membres du conseil seront effectués et déposés aux archives après épuration.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-08-03

Acceptation des comptes à payer

Il est,

PROPOSÉ par Madame Sylvie Giroux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la municipalité du Canton de Cleveland accepte les comptes à payer au montant de 42 891,05 \$ tel que présenté aux membres du conseil.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-08-04

Acceptation des dépenses incompressibles et des dépenses déjà autorisées depuis le dernier rapport

Il est,

PROPOSÉ par Madame Audrey Mailhot

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la municipalité du Canton de Cleveland accepte les dépenses incompressibles et des

dépenses déjà autorisées depuis le dernier rapport pour un montant de 71 009,54 \$ auquel s'ajoute le total des chèques émis 1 445,00 \$, le tout tel que présenté aux membres du conseil.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-08-05

Acceptation des salaires, DAS et des frais de déplacement

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Charles Brochu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la municipalité du Canton de Cleveland accepte les salaires, DAS et des frais de déplacement au montant de 60 \$ tel que présenté aux membres du conseil.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-08-06

GRANULAB PLUS – Adjudication du contrat pour les services professionnels en contrôle qualitatif des matériaux pour les travaux de réfection des ponceaux sur les chemins Healy et Brown

CONSIDÉRANT les travaux de réfection de ponceaux sur les chemins Healy et Brown rendus nécessaires à la suite des pluies diluviennes du 30 août 2023 ;

CONSIDÉRANT la nécessité de retenir les services d'une entreprise spécialisée en contrôle des matériaux ;

CONSIDÉRANT la demande de prix effectuée par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) ;

CONSIDÉRANT la soumission de GRANULAB PLUS au montant de 19 124,00 \$ plus les taxes applicables ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la FQM à l'effet d'accorder le contrat à GRANULAB PLUS ;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Fernand Leclerc

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'ACCORDER à GRANULAB PLUS le contrat pour les services professionnels en contrôle qualitatif des matériaux du projet : « Réfection des ponceaux sur les chemins Healy et Brown », pour un montant de 19 124, 00 \$ plus les taxes applicables.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-08-07

Travaux de rechargement granulaire et nettoyage de fossé sur le chemin Sterrett Mine

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Cleveland doit assurer l'entretien et le maintien de plus de 140 kilomètres de routes ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite procéder au nettoyage du fossé sur le chemin Sterrett Mine sur une longueur de 800 mètres ;

CONSIDÉRANT la soumission de Jim Coddington, datée du 22 avril 2024, au coût de 23 091,00 \$ plus les taxes applicables, pour le nettoyage du fossé ainsi que le rechargement granulaire du chemin Sterrett Mine ;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Charles Brochu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'ACCEPTER la soumission de Jim Coddington pour le nettoyage de fossé et le rechargement granulaire sur une longueur de 800 mètres au coût de 23 091,00 \$ plus les taxes applicables.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-08-08

Dépôt d'une demande au Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet Redressement – Sécurisation pour le projet :
Réfection du chemin Pease

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures des réseaux routiers local et municipal dont elles ont la responsabilité ;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal de la Municipalité du Canton de Cleveland ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter ;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU QUE le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze (12) mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent ;

ATTENDU QUE la Municipalité du Canton de Cleveland choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- L'estimation détaillée du coût des travaux

ATTENDU QUE la Municipalité du Canton de Cleveland autorise le dépôt de la demande d'aide financière, confirme sa contribution

financière au projet et autorise un de ses représentants à signer cette demande ;

POUR CES MOTIFS,

Il est,

PROPOSÉ par Madame Audrey Mailhot

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Martin Lessard et le maire, monsieur Herman Herbers, de la Municipalité du Canton de Cleveland à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-08-09

Dépôt d'une demande au Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet Redressement – Sécurisation pour le projet :

Réfection du chemin Spooner Pond - phase 2

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures des réseaux routiers local et municipal dont elles ont la responsabilité ;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal de la Municipalité du Canton de Cleveland ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter ;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU QUE le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze (12) mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent ;

ATTENDU QUE la Municipalité du Canton de Cleveland choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- L'estimation détaillée du coût des travaux

ATTENDU QUE la Municipalité du Canton de Cleveland autorise le dépôt de la demande d'aide financière, confirme sa contribution financière au projet et autorise un de ses représentants à signer cette demande ;

POUR CES MOTIFS,

Il est,

PROPOSÉ par Madame Audrey Mailhot

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Martin Lessard et le maire, monsieur Herman Herbers, de la Municipalité du Canton de Cleveland à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-08-10

Travaux de nettoyage de fossé et de ponceau sur le chemin Saint-Cyr

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Cleveland doit assurer l'entretien et le maintien de plus de 140 kilomètres de routes ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite procéder au nettoyage de quelques mètres de fossé ainsi qu'au nettoyage d'un ponceau bloqué sur le chemin Saint-Cyr ;

CONSIDÉRANT la soumission de Jim Coddington, datée du 22 avril 2024, au coût de 1 739,75 \$ plus les taxes applicables, pour le nettoyage du fossé et d'un ponceau sur le chemin Saint-Cyr ;

Il est,

PROPOSÉ par Madame Sylvie Giroux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'ACCEPTER la soumission de Jim Coddington pour le nettoyage du fossé et du ponceau sur le chemin Saint-Cyr au coût de 1 739,75 \$ plus les taxes applicables.

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU MAIRE

Monsieur le Maire Herman Herbers fait mention au conseil municipal des activités qui se sont produites depuis son dernier rapport d'activités.

PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC – 19h40 à 20h05

Aucune question n'a été reçue par courriel.

Les questions des citoyens présents ont été entendues et répondues par les membres du conseil.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-08-11

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Fernand Leclerc

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la séance soit levée à 20h06.

DISPONIBILITÉ DE FONDS

La Municipalité du Canton de Cleveland a adopté un règlement no 553 sur le contrôle et le suivi budgétaire et déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses, lors de la séance du Conseil municipal du 6 août 2018, le tout en conformité avec les articles 165.1, 176.4, 960.1 et 961 du *Code municipal*.

L'autorisation des dépenses projetées faisant l'objet des présentes est donc issue dudit règlement et du suivi et contrôle édicté et qui sera réalisé par le Comité des finances de la municipalité, le tout en conformité avec la loi.

APPROBATION DES RÉSOLUTIONS

« Je, Herman Herbers, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

À Canton de Cleveland, ce 13e jour du mois d'août de l'an deux mille vingt-quatre.

Herman Herbers, Maire

Martin Lessard, Greffier-trésorier